

0420046X
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ETIENNE MIMARD
32 RUE ETIENNE MIMARD
42021 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477495920

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Convention de répartition des charges communes

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 24
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/10/2022
Réuni le : 08/11/2022
Sous la présidence de : Francis Gerard
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte la répartition des charges communes.

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :
Convention répartition des charges communes entre LP-LGT
Convention de répartition pour l'exercice 2023 des charges communes entre LP et LGT, d'une part, et SRH du LGT, d'autre part.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0